

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 12 septembre 2023**  
Convocation du 05 septembre 2023

**N° 2023\_09\_008**

**Objet : Ressources Humaines – Tableau avancements de grades 2023**

Le 12 septembre 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à PRADONS, salle polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Lison BOICHUT, Max DIVOL, Denise GARCIA, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, René UGHETTO

Pouvoirs Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Françoise HOFFMAN à Antoine ALBERTI, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, René UGHETTO à Richard ALZAS.

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31  
Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 36  
Vote contre :                                  pour : 36                                  abstention :

**Nadège ISSARTEL, conseillère déléguée aux ressources humaines, expose aux conseillers qu'afin de permettre l'évolution de carrière normale des agents de la collectivité, suite au retour du tableau d'avancement de grade de l'année 2023 par le centre de gestion de la Fonction publique territoriale, il est proposé de modifier / créer en conséquence les postes concernés, à savoir :**

- Création de trois postes d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en remplacement de trois postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet, à compter du 12/09/2023
- Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (7.5/35<sup>ème</sup>) en remplacement de d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à compter du 12/09/2023
- Création de deux postes d'adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en remplacement de deux postes d'adjoint territorial d'animation à temps, à compter du 12/09/2023
- Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) en remplacement de d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à compter du 12/09/2023
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en remplacement de d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 12/09/2023

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

SLO

**Décide :**

- La création de trois postes d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en remplacement de trois postes d'adjoint territorial d'animation à temps, à compter du 12/09/2023
- La création d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (7.5/35<sup>ème</sup>) en remplacement de d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à compter du 12/09/2023
- La création de deux postes d'adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en remplacement de deux postes d'adjoint territorial d'animation à temps, à compter du 12/09/2023
- La création d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) en remplacement de d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à compter du 12/09/2023
- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en remplacement de d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 12/09/2023

**Décide** dès la nomination des agents sur leur nouveau grade, de supprimer les anciens grades du tableau des effectifs, après avis du comité social territorial.

**Précise que** l'ensemble des conditions générales d'application et de mise en œuvre prévues dans la délibération du 19 octobre 2021 s'appliquent au présent régime indemnitaire et sera mis à jour,

**Dit que** les primes ou indemnités pourront être versées aux agents non titulaires de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux titulaires des grades de référence.

**Dit que** les régimes indemnitaires des cadres d'emplois concernés s'appliquent aux postes créées titulaires et non titulaires,

**Dit que** les crédits budgétaires annuels nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice,

**Charge** le Président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés et éventuellement des critères d'attributions retenus.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Jean- Yvon MAUDUIT